

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/013

Séance du 29 mars 2024

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre  
le 29 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 18 mars 2024

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland  
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-  
Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD,  
Christian SOUILLET DESERT, Chantal LOMETTI.

**OBJET** :

Affectation du résultat

A DONNE POUVOIR : Jean-Pierre HENICKE à Christophe DESSAINTJEAN

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023  
dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

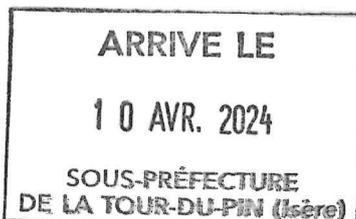
Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	+ 169 955,76 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	+ 210 000,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 (A+B)	+ 379 955,76 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-58 674,53 €
--	--------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
48 300,00	51 700,00	+ 3 400,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	55 274,53 €
--	-------------



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	158 955,76 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	221 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 02 avril 2024  
Le maire, Aurélien BLANC.

